

A V I S P U B L I C

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :**

Que le conseil a adopté par résolution, lors d'une séance ordinaire tenue le premier jour de mai 2023 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 684-2023 AYANT POUR TITRE :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 INTITULÉ
" RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, À L'ADMINIS-
TRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE
CONSTRUCTION " DE FAÇON À :**

- Créer un certificat d'autorisation propre à l'exploitation des résidences de tourisme et des établissements de résidence principale;
- Modifier certaines dispositions réglementaires notamment pour intégrer ce nouveau certificat dans la réglementation.

Ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Croix.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce dix-huitième jour du mois de mai en l'an deux mille vingt-trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière
.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour de mai en l'an deux mille vingt-trois.

France Dubuc
Directrice générale et greffière-trésorière